

Séance du 02 JUILLET 2018

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 40/2018

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

- 5 JUIL. 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---- L'an deux mille **DIX-HUIT**

le **02 JUILLET à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 18 juin 2018

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, WALLON Muriel, FAURE Michel, WALCZAK Franck, LATIL Yves, WEBER Hélène et BERTOU Christel**

3 Absent(s) excusé(s) : MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise et VILLETTE Christelle.

3 Pouvoir(s) : MACCARIO Fabrice à LERDA Serge ; ALBERT JUESTZ Françoise à ROBERT Frédéric et VILLETTE Christelle à TURCAN Nicole.

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET : CORRECTION DE LA DCM 26/2018 du 23 mai 2018 / DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2018 BUDGET GÉNÉRAL

---- Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que suite à une erreur de présentation, la décision modificative établie le 23 mai 2018 est en déséquilibre.

---- Il conviendrait de prendre une délibération précisant que la 1^{ère} ligne du tableau est à enlever et confirmer le montant de la décision modificative : 66 391 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

comptes	opérations			
C/2051	OP.187 (logiciels)	-4500	C/10226	2000
C/2313	« église village » op220	5000	C/1331	7577
c/2315	op°221 (video prot)	30 000	C/1331	26564
c/2313	op°227 (salle intergé)	9 391	C/1331	30250
C/21578	op°.228 (épareuse)	19 000		
c/2313	op°229 (mur « Varéla »)	3000		
total		66 391		66 391

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✚ **DECIDE** de modifier la délibération n°26/2018 du 23 MAI 2018
- ✚ **PRECISE** que la ligne inhérent au C/2051 est à supprimer

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

R.AVINENS

